



VILLE DE CHATELET

PROVINCE DE HAINAUT – ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

REUNION DE QUARTIER – CHATELET CENTRE-VILLE – **27.04.2005**

Président : Monsieur MATHY Michel, Echevin des Quartiers

Présents : M. VANDERLICK Daniel, Monsieur DUPANLOUP Alexandre,
Monsieur MELOTTE Jules, Echevins
Mme PENDEVILLE Jacqueline, Secrétaire communale ff,
Mme PIRET Martine, Responsable de la Politique des Quartiers
Mme SALMON Valérie, Mme HAUSTRAETE Véronique, Mme DE
GUCHT Geneviève,
M. HANOTIAUX Jean-Claude, M. MEURICE Marc, M. MAWET Pierre,
M. COLLIGNON Francis, M. JANHUTTE Joël, Techniciens des services
communaux
M. PAULUS Eric, Chef de Corps - Police
M. GEORGE Thierry, Délégué quartier Châtelet Centre-Ville
M. LUTTERI Maurice, Délégué Faubourg/Carnelle
M. CORTVRIENDT, Conseiller CPAS
Mme SENTE Brigitte, Secrétaire de séance

19 heures – Début de séance

Monsieur MATHY Michel, Echevin-Président, ouvre la réunion par un discours de bienvenue. Avant de présenter le nouveau fonctionnement de ces réunions, il tient tout particulièrement à remercier les personnes présentes, citoyens, délégués de quartier, représentants politiques et membres des services communaux. Les réunions sont au nombre de 8, suivant les quartiers définis et seront organisées tous les trois mois afin de faire le point et de montrer à la population la nouvelle volonté du pouvoir politique d'être à l'écoute du citoyen.

Ces échanges ont pour but de trouver des solutions ou début de solution aux problèmes rencontrés par chacun au niveau de son quartier. Ceux-ci peuvent être de sécurité, d'aménagement du territoire, de la voirie, environnementaux ...

L'objectif final étant d'améliorer le cadre de vie de tout un chacun, il ne peut être atteint que par la participation active de tous, en se donnant des moyens qui peuvent être à court, moyen ou long terme, suivant la complexité de chaque demande mais également en tenant compte des contraintes budgétaires, techniques, administratives, dure réalité à laquelle est confrontée la Ville de Châtelet, comme

toute autre commune belge.

Le délégué de quartier joue un rôle primordial. Relais essentiel entre les habitants de son quartier et l'administration, il peut, même entre deux réunions, récolter les questions et les transmettre à la Ville. Ces questions ainsi reçues feront automatiquement l'objet d'un suivi et d'une réponse, qu'elle soit positive, partielle ou négative. Le citoyen pourra ainsi comprendre pourquoi sa demande est ou n'est pas réalisable, pourquoi elle le sera mais dans un délais certain, pourquoi cela peut parfois sembler long mais surtout, savoir, qu'il n'est pas oublié et que ces demandes sont prises en compte.

Monsieur MATHY demande aux auteurs des questions, s'ils sont présents, de s'exprimer librement, sans crainte d'aucune représailles. S'ils n'aiment pas s'exprimer en public, les délégués de quartier peuvent également le faire en leur nom ou, si nécessaire, Monsieur MATHY, peut aussi lire les questions reçues.

Après cette brève présentation, la parole est donnée aux personnes présentes.

Monsieur GEORGE, Délégué Châtelet Centre-Ville, tient à préciser qu'un problème de distribution des formulaires a été relevé, certaines personnes ne l'ayant pas reçu ou, comme il a été distribué avec d'autres publicités, n'a pas fait l'objet de l'attention nécessaire. Il serait utile qu'à l'avenir, le formulaire soit distribué en solo.

Monsieur MATHY, Président, informe qu'en raison d'un problème technique (la firme avait dans un premier temps imprimé le formulaire sans verso), la distribution a pris du retard mais, qu'il avait été convenu avec la firme distributrice, qu'elle devait se faire en solo. On rappellera cette exigence pour la prochaine fois.

Une personne, souhaite savoir ce que la Ville compte faire pour le bâtiment sis près de l'Hôtel de Ville, véritable chancre en plein centre, lieu de dépôt en tout genre. En son temps, il a contacté Madame la Bourgmestre laquelle lui avait certifié attendre l'avis de la région wallonne. La personne avait personnellement écrit au Ministre ANTOINE, lequel a dit prendre note de ses observations et attendre une réaction de Madame la Bourgmestre. Le message est-il passé? Que devient le dossier? Ce citoyen se dit déçu de l'état des rues, des avaloirs qui ne sont plus jamais vidés, pourquoi ne voit-on jamais les responsables dans la Ville? Pourquoi ne voit-on jamais la police, sauf le mardi, jour de marché?

Il se plaint également de la présence de nombreux dépôts clandestins, du manque d'enquête dans ces cas

Il signale aussi que des sacs bleus ont été placés le lendemain du passage du camion ICDI et qu'ils sont toujours là un mois après

Monsieur MATHY, Président, répond, qu'après six réunions sur huit, certains problèmes récurrents sont soulevés dans tous les quartiers et que le pouvoir va devoir penser à une politique globale pour lutter efficacement contre ces éléments perturbants.

Pour le Trijon, la volonté pour la majorité politique était de le démolir mais, malheureusement, la minorité est intervenue afin de faire classer ledit bâtiment;

Monsieur DUPANLOUP, Echevin, précise qu'en effet, il pose un réel problème, par exemple en cas d'intervention urgente d'un service de secours, il n'est pas sur que celui-ci pourra passer. C'est vrai que suite à l'intervention de la minorité, un comité

composé d'un responsable de la région wallonne pour le classement des sites et bâtiments, d'une historienne, responsable urbanisme, monument et site, a décidé que ce bâtiment devait être classé et l'îlot construit. C'est une ineptie. Le dossier est donc relancé, il faut le suivre, faire démolir et en faire un îlot vert au centre Ville, lequel redonnera vie aux façades des commerces proches et cachés-gâchés par cette îlot

Monsieur PAULUS, Chef de Corps, veut préciser, globalement : « on ne voit jamais la police », c'est une impression générale dans tout le pays, mais, même si vous ne la voyez pas, elle est là!

N'oubliez pas, qu'avec la nouvelle police, la zone d'intervention s'étend sur trois communes (Châtelet, Aiseau-Presles et Farciennes)

Son rôle est d'intervenir, à la demande, afin de sécuriser les lieux. Cependant, même avec deux fois plus de personnel, elle ne pourra jamais être partout à la fois.

En cas de problème, vous ne devez pas hésiter à contacter la police, laquelle vous écouterait, ouvrirait un dossier et y donnerait un suivi.

A titre d'exemple, Monsieur PAULUS, précité, explique que des riverains l'ont contacté pour lui faire part d'un problème de nuisance et d'insécurité (présence de jeunes ne provenant pas de la cité et causant de nombreux désagréments). En fonction des renseignements obtenus, des patrouilles ont effectué des rondes suivant des horaires et des circuits bien précis et le problème s'est résolu. Le calme est revenu dans la cité. Les personnes présentes dans le public peuvent le confirmer.

Une personne de la cité Heureuse, confirme que le dialogue a été ouvert et positif, qu'il a permis de résoudre le problème et remercie le Chef de Corps pour le bon travail fourni.

Monsieur PAULUS, Chef de Corps, concernant la présence de déchets à la rue de la Tombelle, explique le fonctionnement actuel. En concertation avec la Ville, le service de Police « environnement » se rend sur place et procède à une fouille des déchets. Si une preuve quelconque est retrouvée et permet d'identifier les contrevenants, un procès-verbal est rédigé et envoyé pour suite au parquet.

Malheureusement, vu le surplus de travail des tribunaux et parquets de Belgique, la règle générale est de classer ses dossiers sans suite, ils ne font pas parties des priorités pour les autorités judiciaires alors qu'ils causent un réel désagrément aux citoyens et à la vie du quartier.

La révision prochaine du règlement général de police avec l'application des sanctions administratives est un outil très intéressant qui va permettre d'agir de façon directe pour enrayer ce genre de phénomène, permettant l'application directe d'amendes perçues par la Ville. Le système exige un fonctionnaire sanctionnateur, du personnel, soit police, soit personnel formé, pouvant « verbaliser » tout une série d'infractions, d'actes d'incivisme. Un outil performant, Ville/police, permettant de punir en temps réel.

Une personne demande que la police soit plus présente dans le centre Ville, où sont les policiers de quartier?

Monsieur PAULUS, Chef de Corps, précise que la norme fédérale est de 1 policier de quartier pour 4.000 habitants et qu'actuellement, sur Châtelet, elle est de 1 policier pour 2.300 habitants, c'est donc bien plus que la norme fixée.

La police est dehors! A titre d'exemple, le service interventions a effectué 8.500

interventions sur le terrain

Une personne, trouve que le personnel communal ne s'investit plus assez dans ses missions, qu'il n'est pas assez présent sur le terrain. Il raconte que son beau-père a été directeur du service des Travaux à Gilly, pendant plus de 30 ans et que, tous les jours, il passait au moins une heure à sillonner les rues de sa commune et pouvait ainsi voir tout ce qui n'allait pas et y remédier rapidement. C'est un exemple à suivre

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, répond que les temps changent. Il y a 30 ans, la commune disposait de plus de moyens humains et avait moins de voiries, avaloirs, immeubles, parcs, à entretenir. Il faut donc faire en fonction de son temps et de ses moyens. C'est pourquoi, la Ville compte sur vous. Si vous vous apercevez d'un problème (avaloirs bouchés, nids de poule, lampes défectueuses,...) veuillez contacter le service des Travaux 071/243243 qui pourra ainsi intervenir judicieusement.

A titre d'information, il tient aussi à préciser que l'hydrocureuse de la Ville était en panne depuis plus de deux mois et qu'elle vient enfin de revenir de la réparation! Pendant ce temps, le service a travaillé uniquement à la demande, manuellement avec des pelles et lors d'un gros problème rencontré à la rue de Couillet, la Ville a pu bénéficier de la machine de Farciennes en prêt! Une bonne nouvelle ne venant jamais seule, le retour de l'hydrocureuse, la Ville fait l'acquisition d'une deuxième machine qui devrait être opérationnel dès 2006, ce qui permettra un meilleur entretien des avaloirs et un meilleur suivi.

De plus, le passage de la machine n'est pas toujours évident, sauf dans les voiries à stationnement alternatif. Si un véhicule est garé sur l'avaloir, le riverain, même présent, ne bougera pas son véhicule et le personnel ne peut pas passer son temps à aller sonner à toutes les portes pour trouver le propriétaire.

Monsieur MELOTTE, Echevin de l'Environnement, explique qu'avant la mise en circulation des sacs bleus, les responsables ICDI et autres se doutaient que les débuts seraient difficiles et ne se passeraient pas sans problème. En effet, la présence de X % de produits non autorisés dans les sacs bleus font qu'ils ne sont pas ramassés, se voient apposer une main rouge. Ils devraient être repris par les personnes qui les ont déposés et être rétriés, ce qui n'est malheureusement pas le cas, les sacs traînent alors en voirie. Il demande que, pour l'instant, les personnes avertissent son service qui viendra, pendant cette première phase, les enlever, en attendant de trouver une meilleure solution

Monsieur DUPANLOUP, Echevin, pense que les problèmes actuels sont surtout du à un manque de civisme de la population, jeunes ou moins jeunes. Lors de promenade dans les bois, il lui est déjà arrivé d'y retrouver des sacs poubelles ICDI réglementaires!

Une personne, signale qu'il a vu les « petits jeunes » qui nettoient le centre ville, contourner un de ces fameux sacs bleus éventré au lieu de le ramasser

Monsieur MELOTTE, Echevin de l'Environnement, répond que c'est une question de conscience professionnelle

Une personne voudrait savoir à « quand la réfection de la place Jean Guyot et des voiries avoisinantes »?

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, répond que la réfection de la place était inscrite déjà en 1995, en tant que place « verte ». La région wallonne a demandé que des modifications soient apportées au projet, en pensant notamment au stationnement. Celles-ci ont été faites, malheureusement, ces éléments ont empêché sa réalisation. Il a donc fallu représenter le projet au nouveau Ministre, Monsieur COURARD. Cela représente un investissement important, qui était en ordre prioritaire en 2004 mais ne pourra pas être réalisé avant 2006.

Le budget des travaux doit se répartir équitablement sur les trois communes. Pour Châtelet, cette année, la réfection de la rue des Houilleurs et de la rue aux Chevaux a été réalisée. Tout le quartier Chavepeyer sera également refait cette année. Le nerf de la guerre étant l'argent, il faut faire selon les réalités budgétaires.

Une personne trouve désastreux l'état des bornes du centre Ville, le nombre de poteaux renversés ou abîmés, donnant un air de désolation

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, précise que la rénovation du Centre Ville a été inauguré en 2001 et estime qu'il est lamentable de voir dans quel état, des actes de vandalisme, résultat d'un manque de respect flagrant, il se trouve actuellement. Cette année, on a encore du inscrire 1.300.000 francs belges pour le remplacement de mobilier urbain.

Il est vrai que les bornes n'ont jamais vraiment bien marché (la ville est d'ailleurs en litige avec l'entrepreneur) mais toute la signalisation adéquate est là, bien placée, pour faire comprendre aux personnes qu'elles se trouvent en zone piétonne.

La réfection de ces bornes est estimée à plus de 3 millions et le Collège hésite à faire cette nouvelle dépense, pour combien de temps?

Une personne, demande le placement d'un miroir au niveau de la rue d'Acoz / rue Chermanne, pour des raisons de manque de visibilité

Elle signale également un dépôt clandestin dans la rue Pâchis Wiaux

Monsieur PAULUS, Chef de Corps, informe que la rue d'Acoz est une voirie appartenant au MET mais qu'il chargera son service d'effectuer une enquête et d'établir un rapport. Le dossier devra alors être transmis au MET, ce qui peut de trois à six mois, si le ministère y est favorable.

Monsieur MELOTTE, Echevin de l'Environnement, répond qu'une fois de plus, que ce soient les dépôts clandestins, « les crottes de chien », ... cela relève d'un manque flagrant de civisme. Le nouveau règlement général de police et les sanctions administratives seront un moyen efficace pour lutter contre tout cela.

Il tient toutefois à rappeler que les habitants sont tenus d'entretenir leurs trottoir et caniveau, d'enlever les mauvaises herbes, de veiller à la propreté générale. Un dépôt d'immondices sur un terrain privé, c'est au propriétaire d'intervenir mais quand la Ville le fait (parce que celui-ci ne réagit pas), elle lui envoie une facture « salée »

Une personne demande pourquoi, à Châtelet, on n'applique pas la taxe sur les immeubles abandonnés? A côté de chez lui, l'immeuble est vide et le jardin déborde d'herbes de plus d'un mètre de hauteur

Une personne, demande ce que la Ville compte faire pour l'immeuble incendié à la place du Baquet? Le lieu est régulièrement squatté, il est peuplé de « bêtes », déchets,... Elle vit seule, son habitation donne derrière ce lieu et se sent peu rassurée
Monsieur DUPANLOUP, Echevin, répond que c'est un immeuble privé et que c'est une question d'assurance

Monsieur PAULUS, Chef de Corps, précise que les dossiers « assurances - expertises » sont toujours très longs et que rien ne peut être fait tant que le pénal n'a pas jugé la chose. Malheureusement le dossier civil reste coincé tant que le pénal ne juge pas

Monsieur DUPANLOUP, Echevin, demande à la personne s'il ne faut pas murer l'immeuble, pour éviter qu'il ne soit squatté?

La personne, précise qu'il a été muré mais que ce dispositif a été fracturé au niveau d'une fenêtre. Elle craint également qu'on y remette le feu, elle a peur pour elle, pour sa maison

Monsieur DUPANLOUP, Echevin, certifie que la Ville ira « remurer » cette fenêtre

Monsieur PAULUS, Chef de Corps, se renseignera sur le dossier judiciaire et contactera la personne avant la fin de semaine

Une personne, signale un problème d'égouttage à la rue des Brasseurs et demande que les bacs soient décorés avec des fleurs

Monsieur MATHY, Président, répond que la Ville garnira ces bacs et que l'asbl Centre-Ville se chargera de l'entretien (arrosage et autre)

Une personne signale que, dans une habitation de la rue des Brasseurs, a été transformée en garages, comment la Ville a-t-elle pu accepter cela, dans une rue à caractère commercial. Comment peut-on protéger ce caractère?

Monsieur MATHY, Président, signale que la Ville n'a pas délivré de permis de bâtir (non demandé) et que, comme le volet est baissé, cela ne se voit absolument pas. Les propriétaires n'ont fait qu'enlever la vitrine et ledit immeuble pourrait retrouver sa vocation commerciale sans problème. Il faut savoir que de nombreux logements voient le jour ou sont transformés sans qu'aucun permis n'aie été demandé.

Monsieur DUPANLOUP, Echevin, stipule que la Ville reste vigilante et traque ses travaux réalisés sans permis, lesquels font l'objet de demande de permis de régularisation. Le service se rend alors sur place pour constater la situation et établir un dossier. Il existe un rapprochement entre les différents services concernés, à savoir, le service de l'Urbanisme (construction), le service Logement (ne pas loger n'importe où ni n'importe comment)

Madame PIRET, service communal, précise que depuis janvier plus de 130 dossiers de ce genre ont été ouverts sur l'entité. Il y a eu un énorme recensement effectué et les démarches auprès des propriétaires sont faites aux fins qu'ils se mettent en règles (demander le permis nécessaire, mettre le logement en conformité). La collaboration s'étend également avec le service de la Police et celui de la Population

Monsieur MATHY, Président, le Collège va repenser à présenter une réglementation pour fixer la destination commerciale des immeubles de certaines voiries châtelettines. Projet de plus longue haleine, à penser soigneusement.

Une personne reparle du non respect du piétonnier par les automobilistes, du stationnement sauvage notamment dans la rue des Brasseurs, sur la place du Marché, du passage de gros véhicules effectuant des manoeuvres dégradants la signalisation et le mobilier, de l'envahissement de ces rues par les véhicules même dans un sens interdit, lesquels ne donnent plus envie de s'y balader vu un manque de sécurité pour les piétons

Monsieur PAULUS, Chef de Corps, explique que le problème de stationnement est récurrent. Il faut savoir que nombres de personnes en infraction sont des commerçants ou la clientèle de ceux-ci et que si la police commence à dresser procès verbal, l'amende étant maintenant de 150 euros, il risque d'avoir un halte là général. Depuis plusieurs jours, le service effectue une campagne préventive, mettant des avertissements à ceux qui sont garés en zone interdite. Monsieur HENIN, Commissaire de la Police de Proximité, a rencontré dernièrement M. BROGNON, représentant la nouvelle association des commerçants de Châtelet, et pense que la seule solution possible est la réouverture du bout de la rue des Brasseurs en zone 30 (place de la Victoire, Cour Minet)

Une personne, nouveau venu dans le commerce à Châtelet, demande si la police sait qui représente qui à Châtelet et si les interlocuteurs sont les bons

Monsieur MATHY, Président, sait qu'il existe plusieurs associations de commerçants sur Châtelet (acapi, renouveau commercial, Châtelet-faubourg et la dernière), que leurs demandes ne se regroupent pas toujours mais que ce n'est pas la Ville de trancher. Il demande à ce que ces associations se concertent et aient plus de cohérence et contactent l'asbl Châtelet Centre-Ville afin de se faire connaître et reconnaître par la Ville.

Une personne pense qu'il faut rouvrir le piétonnier pour la survie du commerce, celui ayant commencé à périliter avec cette réalisation. Il souhaite que les commerçants soient impliqués dans ce genre de problème, étant les mieux placés pour juger de la situation

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, répond que celui-ci a été réalisé à la demande des commerçants et que les travaux se sont réalisés, sous la surveillance de l'ancien président de l'ACAPI, lequel était présent chaque début de semaine à la réunion de chantier, y faisant des remarques que l'on a toujours tenu en compte. Cette réalisation a coûté plus de 120 millions de francs belges à la Ville

On ne peut pas rouvrir le piétonnier, celui-ci n'étant pas prévu pour un trafic important ou à vitesse normale (coffrage prévu pour une zone 30 maximum), on verrait immédiatement de nombreux dégâts de voirie apparaître.

Monsieur MATHY, Président, précise qu'on ne peut pas incriminer le piétonnier d'être à l'origine du commerce qui périlite à Châtelet mais plutôt à tout un facteur d'autres raisons comme l'ouverture de grands centres commerciaux (cora, ville2), le manque d'imagination et de dynamisme de certains commerçants, les mauvais horaires, la prolifération du même type de commerces. Les commerces importants, bien installés, de bonne réputation ayant tenu le coup. Il faut repenser la façon

commerciale, avoir l'esprit ouvert et inventif. A titre d'exemple, bon nombre de commerces ferment pendant le temps de midi, temps pendant lequel les personnes travaillant en ville pourraient y faire des achats.

Une personne fait remarquer que la pharmacie du centre reste ouverte pendant midi et est toujours « remplie » pendant ce laps de temps

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, précise qu'il est aussi temps de penser aux commerçants de Châtelineau, lesquels méritent aussi de voir leur lieu de travail amélioré (exemple, la rue Maréchal Foch)

Une personne signale des travaux très mal réalisés dans la rue de la Montagne

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, explique que, souvent, les impétrants réalisent des travaux sans même en aviser la ville alors qu'ils en ont l'obligation. Que pour ces travaux, son service en a été informé et qu'un surveillant a mis en demeure la société incriminée

Un riverain se plaint du tapage nocturne et très matinal du club de motards existant à la rue Neuve (nuisance sonore mais également malpropreté, les personnes quittant les lieux n'hésitant pas à uriner sur les murs)

Monsieur PAULUS, Chef de Corps, demande à la personne de venir le voir après la séance afin de prendre ses coordonnées, ce problème étant plus personnel

Une personne se plaint du non respect du stationnement notamment dans la rue de la Tombelle, la rue du Collège et la rue Paulus

Monsieur PAULUS, Chef de Corps, fera passer une équipe pour faire respecter la réglementation. Le problème s'était déjà présenté ultérieurement et le service de roulage avait procédé à une campagne de sensibilisation avant de passer à la phase répressive et le problème s'était résolu. Puisqu'il se représente à nouveau, le service va recommencer sa campagne.

Il tient aussi à donner quelques chiffres afin de démontrer que la police dont on parle, dont on dit qu'elle ne fait rien, est efficace

les car jacking sont passés de 46 en 2001 à 6 en 2003

les hold-up sont passés de 23 en 2001 à 13 en 2003

les vols dans les petits commerces sont passés de 41 en 2001 à 22 en 2003

....

Une personne demande :

œ à ce qu'une campagne de sensibilisation « Châtelet Ville propre » soit organisée, notamment dans les écoles

œ l'application d'amendes pour les comportements inciviques

œ le contrôle de la vitesse dans les voiries étroites

Monsieur MELOTTE, Echevin de l'Environnement, précise que depuis plus de dix ans, une campagne de prévention et sensibilisation aux tris des déchets est organisée dans les établissements scolaires de l'entité, pour tous les réseaux, au niveau primaire, lesquels prennent le sujet très au sérieux. Ils participent activement aux débats et réunions organisés et effectuent le tri tout au long de l'année. Le

problème se situe au niveau du secondaire. Tant au niveau de la population qu'au niveau de la direction, tout semble oublié.

Ce problème a été posé lors de chaque réunion de quartier, la Ville a décidé de contacter les différentes directions des établissements scolaires de l'entité, de leur rappeler les règles essentielles en matière de respect de l'environnement.

Une personne se plaint d'un problème de « rodéo à toute heure » sur la place Jean Guyot et demande la création d'une maison de jeunes, lieu de rassemblement pour ceux-ci.

Monsieur PAULUS, Chef de Corps, n'a reçu aucune plainte à ce jour pour la place Jean Guyot. Il rappelle au public présent qu'il doit faire appel à la police quand cela se passe, 24 heures sur 24, afin de leur permettre d'intervenir au bon moment.

Le problème de vitesse trop élevée est un phénomène généralisé. Il faut penser à des aménagements simples, permettant de la ralentir, comme par exemple le réaménagement des zones de stationnement, l'installation de chicanes,....

Une personne demande comment se débarrasser des pigeons errants et que l'on remplace une poubelle en plastique incendiée depuis un bon bout de temps dans la rue des Brasseurs par une poubelle métallique afin d'éviter qu'elle ne soit à nouveau incendiée

Monsieur MELOTTE, Echevin de l'Environnement, explique que, pour les pigeons, il y a un projet avec la nouvelle usine ACELOR. On va implanter sur ses deux cheminées des nichoirs destinés à accueillir des prédateurs pour les pigeons. En effet, ceux-ci constituent leur repas favoris. En attendant, la Ville dispose de pigeonniers ambulants, dans lesquels on attire les pigeons avec de la nourriture, un système se rabattant et permettant leur capture. Malheureusement, souvent, les amis de ces bêtes à plumes, viennent les libérer avant même que la ville ne puisse les « récolter »

En ce qui concerne la poubelle de rue, il précise que le principe actuel est de ne plus en placer que là où les personnes s'arrêtent comme par exemple un arrêt de bus, un bancontact,....Il fera toutefois enlever la poubelle incendiée et vérifier la nécessité de la remplacer ou non

Une personne demande pour les riverains de la rue des Gravelles, n°44 à 58, de pouvoir stationner le long du chemin du hallage

Monsieur MATHY, Président, précise que cette question doit être étudiée avant de pouvoir y apporter une réponse

Monsieur DUPANLOUP, Echevin, pense qu'il faut attendre l'avancement des travaux, qu'il serait peut être possible de leur obtenir un droit de passage mais que l'on ne pourra ni construire de route ni de garage

Monsieur PAULUS, Chef de Corps, informe que le problème de stationnement de la rue des Gravelles est à l'étude au niveau de la Police. Qu'il faut tout d'abord trouver une solution, la soumettre à l'avis des riverains par un mini référendum, attendre le résultat et puis seulement envisager un changement ou une amélioration quelconque

Une personne reparle du problème de nuisance sonore engendré par les motos du club mais aussi toutes les motos, celles-ci étant plus bruyantes que le bruit des avions
Monsieur PAULUS, Chef de Corps, répond qu'une moto immatriculée répond automatiquement à des normes et que seul, le sonomètre peut prouver qu'il y a infraction. Compte tenu du coût d'utilisation de cette appareil (une seule personne habilitée à l'utiliser, formée pour, des heures de surveillance pour constater l'infraction,...) il est très peu utilisé

Une personne, se demande si les fontaines vont un jour être réparées?
Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, avoue que le collègue y est peu enclin, vu le coût engendré et le coût d'entretien, et le risque de nouveau vandalisme. Il étudie une nouvelle possibilité pour ces fontaines, en faire autre chose.

Une personne demande s'il n'est pas possible d'équiper le centre ville de caméras de surveillance afin d'éviter tous ces actes de vandalisme?
Monsieur PAULUS, Chef de Corps, répond que, rien que pour le bureau du service de la Police, 8 caméras + le système, cela est revenu à plus d'un million de francs belges. En plus, il faut compter le salaire de la personne chargée de surveiller ces caméras, jour et nuit. Ce sont des frais très importants.

Monsieur MATHY, Président, fait un dernier tour de salle, rappelle que la prochaine réunion aura lieu dans trois mois, la date étant communiquée en temps voulu puis invite les personnes présentes à consulter la documentation mise à leur disposition et à prendre le verre de l'amitié.

Fin de la séance à 21h35'